

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1496

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Aménagement de la voie nouvelle place de Paris-rue de Saint Cyr, appelée rue du 24 mars 1852 -
Nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée en 2002, 2004, 2005 et
2006

service : Délégation générale au développement urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian , Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1496**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Aménagement de la voie nouvelle place de Paris-rue de Saint Cyr, appelée rue du 24 mars 1852 - Nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme individualisée en 2002, 2004, 2005 et 2006**

service : Délégation générale au développement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2002-0554 du 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé l'aménagement de la voie nouvelle place de Paris-rue de Saint Cyr, appelée rue du 24 mars 1852 à Lyon 9°.

Le coût prévisionnel de l'opération avait été estimé, en 2002, à 5 M€ TTC.

L'autorisation de programme individualisée le 26 avril 2002, pour un montant total de 2,43 M€ en dépenses, a fait l'objet de trois individualisations complémentaires d'autorisation de programme, le 29 mars 2004, le 19 septembre 2005 et le 27 mars 2006. Ainsi, le montant global de l'autorisation de programme a été porté à 5,245 M€ et se répartissait comme suit :

- en dépenses

. sur le budget principal :	4 465 000 € TTC,
. sur le budget annexe des eaux :	340 000 € TTC,
. sur le budget annexe de l'assainissement :	440 000 € HT.

Aujourd'hui, les travaux sont en cours de réalisation. L'enveloppe globale prévisionnelle de l'opération, arrêtée en mars 2006, est sans changement mais un ajustement de sa répartition entre les budgets est nécessaire pour tenir compte de l'actualisation des différents postes de dépenses, à savoir :

- sur le budget principal :	4 605 898 € TTC,
- sur le budget annexe des eaux :	281 002 € TTC,
- sur le budget annexe de l'assainissement :	358 100 € HT.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Approuve la nouvelle répartition budgétaire de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser des grands projets structurants, individualisée en dépenses sur l'opération n° 0682 - Lyon 9° : Voie nouvelle Saint Cyr-Place de Paris, à savoir :

- 4 605 898 € TTC sur le budget principal à prévoir sur 2010, soit une augmentation de 140 898 € TTC,
- 281 002 € HT sur le budget annexe de l'assainissement à prévoir sur 2010, soit une diminution de 81 900 € HT,
- 358 100 € TTC sur le budget annexe des eaux à prévoir sur 2010, soit une diminution de 58 998 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.